

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE  
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 1723-04-2020 CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE EN  
FORMATION PROFESSIONNELLE 2020-2021 (FP-02)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

**Sous les recommandations des membres du comité conseil tenu le 6 avril 2020**, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

**QUE** le cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle 2020-2021 (FP-02) soit adopté conformément au document déposé par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, madame Marie-Josée Fecteau.

Copie certifiée conforme  
Ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt



Normand Lessard, directeur général



Marie-Eve Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs